



N° _____/PR/ RPPR-CAB

COMPTE RENDU N°33 REUNION DU CABINET DU 26 OCTOBRE 2022

L'an deux mil vingt-deux et le vingt-six octobre à onze heures, le Représentant personnel du Président de la République, chargé du suivi et de l'évaluation des plans et programmes (RPPR), a présidé une réunion de son cabinet.

Etaient présents :

- **Jean-Raymond DIRAT**, directeur du cabinet ;
- **Eugène ONDZAMBE-NGOYI**, conseiller aux politiques et programmes sociaux ;
- **Jean-Roger OSSETE**, conseiller aux évaluations physiques ;
- **Jean Anaclet MAMPASSI**, conseiller aux programmes et politiques économiques ;
- **Félicité Célestine OMPORO ENOUANY**, conseiller à la planification et à la prospective ;
- **Euloge ITOUA**, conseiller aux évaluations financières.

L'ordre du jour de la réunion, amendé par le RPPR, comportait les points ci-après.

1. Adoption du compte-rendu de la réunion du cabinet du 19 octobre 2022.
2. Point de l'exécution des décisions de la réunion du 19 octobre 2022.
3. Préparation des prochaines visites d'évaluation sur le terrain.
4. Examen de la méthodologie d'évaluation du PND 2022-2026.
5. Point de la mise en forme des tableaux de bord.
6. Point des décisions des réunions antérieures du cabinet non encore exécutées et propositions d'action.
7. Divers.



1. Adoption du compte-rendu de la réunion du cabinet du 19 octobre 2022.

Le RPPR a amendé le compte rendu en divers points, dans le fond et dans la forme. Tous ces amendements ont été pris en compte dans le compte rendu et approuvé par le directeur du cabinet.

2. Point de l'exécution des décisions de la réunion du cabinet du 19 octobre 2022.

Le RPPR a amendé le document faisant le point de l'exécution des décisions de la réunion du 19 octobre 2022. Il a instruit de dater désormais les documents portant sur le rappel et l'exécution des décisions et de les revêtir de la signature du directeur du cabinet.

A. Rappel des décisions

A.1. Corriger les documents de préparation des missions d'évaluation des programmes et projets sur le terrain, conformément aux dernières instructions du RPPR.

A.2. Poursuivre le travail d'élaboration de la méthodologie d'évaluation du PND 2022-2026, en tenant compte des indications données par le RPPR lors de la dernière réunion du cabinet.

A.3. Présenter le relevé des décisions prises en réunion du cabinet, en distinguant celles ayant été entièrement exécutées de celles qui l'auraient été partiellement ou ne seraient pas encore exécutées.

Exécution des décisions

B.1. Les documents de préparation des missions d'évaluation des programmes et projets sur le terrain ont été corrigés et remis au directeur du cabinet.

B.2. La nouvelle proposition de méthodologie d'évaluation du PND 2022-2026 est inscrite à l'ordre du jour de la réunion du cabinet de ce 26 octobre 2022.

B.3. Un tableau récapitulatif des décisions du cabinet est à l'ordre du jour de la réunion de ce 26 octobre 2022.

3. Préparation des prochaines visites d'évaluation sur le terrain

Le conseiller aux programmes et politiques économiques a été invité à présenter la nouvelle mouture des documents élaborés en vue de cette préparation, notamment celui relatif au coût prévisionnel et ses annexes.

Les échanges qui ont suivi cette présentation ont porté essentiellement sur la maîtrise du nombre des projets à évaluer et sur certaines rubriques du coût prévisionnel.

Le RPPR a donné des instructions pour réévaluer le coût prévisionnel et réécrire les deux (2) principales annexes (la liste des programmes et projets par ministère, la liste des programmes et projets par département territorial et par localité).

Le RPPR a demandé que les documents réécrits soient transmis au Secrétaire général de la Présidence de la République le plus tôt possible.

4. Examen de la méthodologie d'évaluation du PND 2022-2026

A l'invitation du RPPR, le conseiller à la planification et à la prospective a présenté la mouture de la note relative à la méthodologie d'évaluation du PND 2022-2026 par le cabinet du RPPR.

Le RPPR a donné la parole au conseiller aux évaluations financières qui a exposé une question préjudicielle à laquelle le RPPR a apporté des réponses qui ont permis la poursuite de l'examen de la méthodologie d'évaluation du PND 2022-2026.

Des commentaires et des propositions ont été formulés à la suite de la présentation du conseiller à la planification et à la prospective.

Le RPPR a repris la parole pour préciser les trois (3) axes de l'évaluation du PND qui sera entreprise par le cabinet.

Ce travail d'élaboration de la méthodologie est à poursuivre en se fondant sur les précisions données.

5. Point de la mise en forme des tableaux de bord par ministère.

Le RPPR a demandé de répertorier tous les programmes à suivre et à évaluer en les regroupant par ministère. Pour chaque ministère, les programmes ou projets seront, traités dans un tableau de bord.

Il y a lieu de vérifier que tous les programmes et projets de chaque ministère sont repris dans la liste. Cette liste permettra d'informer le Chef du Gouvernement et chaque ministre concerné de ce que nous entreprenons en matière d'évaluation des programmes et projets en 2022.

Le RPPR a prescrit de répartir le travail à effectuer entre le directeur du cabinet et les conseillers.

6. Point des décisions antérieures du cabinet non encore exécutées et propositions d'actions.

A l'invitation du RPPR, le conseiller aux politiques et programmes sociaux a présenté le tableau récapitulatif des décisions du cabinet.

Le RPPR a fait observer que plusieurs réunions antérieures à la date du 10 novembre 2021 ne sont pas reprises dans le tableau et des décisions prises à l'occasion des réunions non mentionnées pourraient être oubliées.

Il a instruit de reprendre les comptes rendus de toutes les réunions depuis la première et de noter l'ensemble des décisions. L'on veillera à ne pas reprendre la même décision plus d'une fois. Ce répertoire devra comporter une rubrique supplémentaire pour prendre en compte les décisions en cours d'exécution.



Le statut des décisions devra désormais être indiqué pour permettre d'envisager, le cas échéant, des actions pour exécuter celles qui ne l'ont pas été et qui peuvent encore l'être.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, le RPPR a levé la séance à 13 heures 50 minutes.

Fait à Brazzaville, le 26 octobre 2022

Le secrétaire de séance

Le directeur du cabinet

Eugène ONDZAMBE-NGOYI

Jean-Raymond DIRAT

